

LES ZAFINDRAMAHAVITA DANS L'ENSEMBLE SAKALAVA

par

RANDRIANASOLO - RAVONY

Il est des plus malaisé d'élaborer un exposé à partir de la tradition orale, surtout pour un juriste qui a plutôt l'habitude, dans le droit positif, de s'appuyer sur des références légales et réglementaires. Néanmoins, je me suis résolu à rédiger cette communication parce que le groupe statutaire des Zafindramahavita occupe, aujourd'hui encore, une place particulière dans la population sakalava et que depuis trois ans que je m'intéresse à elle, je n'ai pu avancer suffisamment dans mes recherches à cause d'une part, du manque des moyens pour me rendre dans des endroits pouvant recéler des renseignements utiles, et, d'autre part, de l'absence d'interlocuteurs pouvant encore se remémorer certains faits que je souhaite préciser.

Cette remarque reste valable pour les régions du Sambirano et d'Antakarana. Par contre, les problèmes commencent à être partiellement résolus dans les régions du Boina et de l'Androna après des heures d'entretien avec des Zafindramahavita du village d'Ambalavato sur la route d'Anjiajia (Tsaramandroso, R.N. 4) dépositaires des documents écrits, aujourd'hui disparus, concernant la généalogie des Tsimandrara et l'écoute de documents sonores mis à ma disposition par M. Roger Jaotiana, Président du Comité Exécutif du Fivondronampokontany de Mandritsara, historien de formation. Les nombreuses discussions que j'ai eues avec cet universitaire dans la capitale actuelle de l'Androna m'ont permis non seulement de réviser certaines informations considérées jusqu'alors comme acquises mais encore de recevoir de précieux renseignements. C'est en

étudiant le mouvement Marofelana dans l'Androna que M. Jaotiana a été incidemment mis en contact avec l'histoire des Zafindramahavita.

J'ai eu enfin de fructueuses entrevues avec des Zafindramahavita de Port-Bergé, lieu que je continue à considérer, jusqu'à preuve du contraire, comme un important relais dans le flux et le reflux des Sakalava, c'est-à-dire leur avancée vers le Nord de l'île et leur retour initialement prévu dans le Boina mais avec une halte prolongée dans l'Androna.

La place particulière qu'occupent les Zafindramahavita dans la population Sakalava leur confère des prérogatives qui me paraissent exorbitantes dans toutes leurs manifestations extérieures. Il importe, à mon sens, de parler des origines semi-légendaires de ces prérogatives avant de donner un aperçu de leur pratique quotidienne.

I

LES ORIGINES SEMI-LEGENDAIRES DES PREROGATIVES DES ZAFINDRAMAHAVITA

Aussi loin que peut nous ramener dans le temps la mémoire humaine contemporaine, je n'ai pu recueillir que deux versions des origines des prérogatives des Zafindramahavita, deux versions qui ont cependant des points communs.

1. — *La première version : les explications à partir de Sandrangita*

Les événements relatés ci-après auraient eu lieu bien avant la série de guerres que nous connaissons désormais assez bien à partir d'Andriandahifotsy, suivi dans ses entreprises par ses fils Andriamanetriarivo et Andriamandisoarivo de leurs noms posthumes.

Le roi qui nous intéresse serait issu du village de Bezavo près du Mangoky. En remontant du Menabe vers le Nord, il aurait donné le nom de son village natal à l'endroit où auraient péri certains de ses compagnons, d'où le nom de Bezavo, *doany* sakalava renommé dans le Fivondronampokontany actuel de Mitsonjo, une des anciennes capitales du Boina.

Une fois arrivé dans l'Ankarana, on l'aurait appelé Manjakavahoaka parce que le peuple, reconnaissant en lui le chef incontesté, l'aurait intronisé. Ce roi élu par le peuple aurait eu un litige domanial à régler, litige auquel tous ceux qu'il avait à ses côtés ne purent apporter solution. Le roi aurait donc fait appel à tous les groupes vivant dans la contrée, mais en vain. Quatre hommes venant de l'est d'Antsiranana se seraient fait fort de trouver la solution au litige ; le roi aurait été débouté de ses prétentions mais le litige n'aurait pas été réglé pour autant.

Un homme originaire de l'Androna, aux confins de la région Sihanaka, serait alors venu. Après avoir demandé au roi le fond du litige il aurait promis qu'il serait définitivement réglé le vendredi même, jour de son apparition devant le souverain, ce qui se serait effectivement produit au profit cette fois-ci du roi. Ce roi aurait alors pris la parole en ces termes au Tsiandrara d'Amontana et de Madiro pour s'adresser au peuple et pour remercier de la paix restaurée dans son territoire :

« Tout sujet qui fera du mal à cet homme et à ses descendants agira comme s'il faisait directement du mal à la personne même du roi.

Quant à vous, Monsieur, je ne me séparerai jamais de vous. Je vous donne le nom de Sandrangita ».

L'homme aurait refusé ce nom qui lui aurait conféré un pouvoir et un titre supérieurs, le mot s'apparentant à *maranitra* (pointu, aiguisé) qu'on peut traduire ici par homme avisé. Le roi lui aurait donné le choix entre Sandrangita et Ramahavita. L'homme aurait opté pour le second car il avait trouvé la solution au litige ayant opposé le roi à quelques-uns de ses sujets. Le nom est resté jusqu'à nos jours.

La tradition rapporte que ce jour-là douze bœufs auraient été offerts au peuple pour les festivités et Sandrangita dont le premier nom serait toujours utilisé aurait reçu du roi des bœufs *mazava loha* et *bodara fotsy rambo*. Par la suite, Sandrangita aurait également reçu des terres pour le fixer auprès du roi. Parmi ses compagnons quatre seraient venus dans l'Androna pour habiter à Marangibato, un serait resté avec lui. Le *Mpanjaka* Vahoaka et Sandrangita seraient décédés le même jour : un dimanche.

2. – *La deuxième version : les explications à partir de Marozoky.*

L'homme portant ce nom serait un grand guerrier que rien ne pouvait blesser. Le roi l'aurait sollicité pour combattre à ses côtés dans l'Androna. Après la victoire du roi, celui-ci lui aurait dit devant tout le peuple réuni :

« Il n'y a plus rien pour Marozoky et tous ses descendants dans le *fanompoana* des *Mpanjaka*. Il a déjà réalisé ce qu'il devait faire pour moi et les autres rois à venir. Nul ne peut, de ce fait, le mépriser ni lui faire du mal. A partir de ce jour, je lui donne le nom de Ramahavita parce qu'à lui tout seul il a décimé les guerriers ennemis ».

Selon la tradition, il serait originaire du village d'Ambalamaivanaty de Marangibato. Ses ascendants seraient venus de la région d'Antalaha et de Bobaomby.

3. – *Les informations concordantes*

Bien que plus courte dans sa présentation la deuxième version a avec la première des points communs qui sont les suivants :

1) Les deux versions font toutes deux références à la mer à l'est d'Antsiranana, l'océan Indien. En effet, Sandrangita originaire de l'Androna, région

voisine du pays Sihanaka, serait apparu au *Mpanjaka* Vahoaka venant de l'Est.

2) Elles parlent également de Bobaomby, ce lieu célèbre dans la tradition orale comme endroit d'où les bœufs sortaient de la mer. Ce serait le pays des Anjoaty, alliés des Zafindramahavita. L'épouse de Sandrangita serait originaire de Bobaomby qui se trouve dans la région de l'Ankarana face au Canal de Mozambique.

3) Parmi les *fady* (tabous) communs, les deux versions mentionnent le *paraky* (tabac). Si l'origine du *fady* est moins claire dans la version Sandrangita, elle est expliquée dans la version Marozoky qui indique que le chef guerrier se serait arrêté de se battre parce qu'il n'avait plus de tabac sur lui. Pour en avoir il aurait échangé un esclave, ce qui fait que jusqu'à ce jour les priseurs et les fumeurs de tabac ne sont pas admis au *doany* d'Ambalamaivanaty appelé également Ampimby, les deux mots désignant le même objet : c'est la tige du palmier à raphia.

4) Les noms donnés par les rois reconnaissants à l'*ombiasy* Sandrangita et à ses descendants étaient les mêmes : Ramahavita et Zafindramahavita, avec la différence que pour les premiers ils auraient été choisis tandis que pour les seconds ils auraient été attribués.

5) Les régions où se seraient passés les événements étaient l'Ankarana et l'Andiana, les quatre compagnons de Sandrangita ayant rejoint l'Andiana après l'installation de leur chef au lieu dit Bevoan'i Sandrangita situé, selon la tradition, au nord-ouest des terres litigieuses dans la périphérie d'Antsiranana.

Cette précision est importante parce qu'elle exclut, du moins au stade actuel de mes recherches, l'existence des Zafindramahavita venant du Menabe. C'est du Nord qu'ils se seraient répandus dans toutes les directions expliquant qu'il y a aujourd'hui une concentration des Zafindramahavita dans l'Ankarana, le Sambirano, l'Androna, à Antsohihy, à Port-Bergé, dans le bassin de Mahajanga et qu'il existe des Zafindramahavita le long de la côte ouest ainsi que sur les hautes terres et évidemment dans le pays sihanaka. On rencontre à l'heure actuelle, des Zafindramahavita dans plusieurs tribus de Madagascar par le fait des alliances.

II

LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DE LEURS PREROGATIVES PAR LES ZAFINDRAMAHAVITA

Aussi invraisemblable que puisse paraître l'origine du Zafindramahavita, la tradition orale ne rendant pas bien compte ou déformant la réalité première, il n'en reste pas moins cependant que les descendants des mythiques Sandrangita et Marozoky, pour ne citer qu'eux, continuent à jouir de nos jours de prérogatives reconnues acceptées et respectées, tout au moins dans la tribu sakalava.

1) Le roi reconnaissant, dans l'une et l'autre version, aurait promis de ne pas nuire à son bienfaiteur. La promesse aurait très bien pu s'arrêter là et ses effets de même. Le fait remarquable à relever est que de l'extrême-nord de Madagascar la légende des Zafindramahavita s'est répandue très loin pour parvenir jusqu'au Menabe, berceau de la « Sakalavité ».

Plus remarquable est le fait que les règlements édictés par le *Mpanjaka* Vahoaka et par celui de l'Androna, non nommé par la tradition recueillie, furent respectés par des grands conquérants comme Andriandahifotsy et ses fils et leur descendance actuelle, conférant toujours les mêmes prérogatives aux Zafindramahavita. La reconnaissance royale, plus que chez toute autre population de Madagascar, est ici marquée d'un sceau indélébile, et rejaillit de manière éclatante sur les descendants des premiers Zafindramahavita.

2) En fait, les Zafindramahavita, qui n'étaient pas *mpanjaka*, n'occupaient pas moins le rang de prince. Ils avaient, par exemple, leurs propres esclaves, les Zafindrazaka, au même titre que le roi avait les siens. Ces prérogatives ne sont donc pas de simples privilèges octroyés par le souverain mais de véritables pouvoirs institués et reconnus par toute la population, dépassant, dans certaines circonstances, ceux du roi lui-même.

Je vais donner ci-après des exemples contemporains.

L'intervention du Zafindramahavita dans le processus de prise de décision :

Le *mpanjaka* ne peut pas prendre de décisions importantes pouvant entraîner, par exemple, l'engagement d'énormes dépenses, au détriment du trésor du royaume, sans l'avis éclairé du Zafindramahavita. De ce fait, il est mis sur le même pied d'égalité que le roi et les membres de sa famille pour discuter, dans mon exemple, de l'opportunité des dépenses projetées et de leur degré d'acceptabilité par le peuple qui doit les supporter.

Le rôle du Zafindramahavita dans les déplacements du roi :

Le Zafindramahavita règle les déplacements du *mpanjaka*, faisant office de chef de protocole. Mais contrairement au chef de protocole moderne, il n'a pas à subir l'humeur de son patron parce qu'il dispose de l'autorité nécessaire et suffisante pour faire fléchir le *mpanjaka* en cas de désaccord entre eux et, cette autorité, il ne la tient pas d'une nomination administrative mais il l'a héritée de ses ancêtres depuis une époque reculée.

Le rôle du Zafindramahavita au cours des funérailles royales :

Au cours des longues veillées mortuaires jusqu'à l'inhumation du roi défunt le Zafindramahavita ne prend part à aucun des travaux à exécuter pendant les préparatifs des funérailles. La participation se borne, en fin de compte, à asperger de parfum les restes mortels quand toutes les opérations de nettoyage, d'embaumement sont déclarées terminées par ceux qui y sont préposés.

Pendant le fanompoana

En tant que sujet du *mpanjaka*, le Zafindramahavita se doit d'apporter sa part de *fanompoana* mais il ne s'occupe pas du *doany*. Il est l'homme de la décision finale, en cas de problème. Le Zafindramahavita attend donc qu'on le sollicite pour trancher des litiges qui surviendraient au cours des préparatifs du *fanompoana*. Là, il peut, à tout moment, s'imposer au *mpanjaka* quand ce dernier ne parvient pas à dominer la situation litigieuse. J'ajoute que si la part de *fanompoana* des Zafindramahavita n'est pas remise, le *fanompoana* ne peut pas commencer.

Pour l'exécution de certains travaux :

Dans certains cas exceptionnels, le Zafindramahavita peut être invité à commencer des travaux, laissant aux autres le soin d'achever. Tel a été le cas, à Mahajanga, pour la réfection de la toiture du *doany* d'Andriamisara.

Pour les mariages :

Ce dernier exemple, mieux que les précédents, met bien en relief les prérogatives du Zafindramahavita. En effet, l'homme Zafindramahavita peut prendre pour épouse une princesse de sang royal tandis que la femme Zafindramahavita ne peut épouser un prince de sang royal. La condition nécessairement infériorisée de la femme d'un roi empêche le Zafindramahavita de lui accorder la main de sa fille.

En conclusion de cette brève communication, eu égard à l'état de mes recherches, je ne puis que m'étonner encore de ses prérogatives surannées qui font du Zafindramahavita une personne quasi-intouchable, parfois mieux protégée que la personne même du *mpanjaka* et du groupe des Zafindramahavita un groupe particulier, en même temps assujéti et soustrait à la souveraineté du *mpanjaka*.

Pour terminer, nous aimerions insister sur le caractère exorbitant de ses prérogatives. Le Zafindramahavita ne s'incline pas devant le Mpanjaka : *tsty mikoetsy mpanjaka ny Zafindramahavita*. Il est par conséquent le seul sujet sakalava exempté de manifester extérieurement au roi cette marque de respect, voire de vénération, parce que son ancêtre Ramahavita l'aurait déjà fait pour lui.

Les présentes recherches seront poursuivies soit par moi-même, soit par d'autres mais il s'avère nécessaire de constituer des équipes qui travailleront de l'Ankarana jusqu'au Boïna. Le champ des investigations est vaste et les tâches ardues, avant de pouvoir approcher la véritable identification sociale du Zafindramahavita. Premier conseiller du roi, officier du palais, chargé du protocole, sorcier favori, etc... peut-être pourrions-nous, un jour, élaborer de meilleures hypothèses.